

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement portant le numéro 25-390 et modifiant le règlement 23-372 « Règlement de zonage ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2025, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 25-390 et intitulé « Règlement modifiant le règlement 23-372 « Règlement de zonage » ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 février 2025, à 20 h 00, au 2815, avenue Royale. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications qui seront apportées au règlement de zonage 23-372.
3. Les modifications qui sont proposés au règlement de zonage se résume comme suit :

Article 2

Le plan de zonage est modifié en retirant les lots 2 821 388, 6 445 819, 6 445 820, 6 445 821, 6 445 822, 6 445 823, 6 445 824, 6 445 824, 6 445 825 et 6 445 826 de la zone 4-Ha et en les ajoutant à la nouvelle zone 23-Hc (voir carte en Annexe A).

Article 3

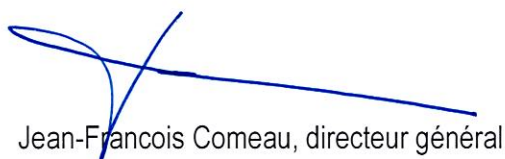
L' « Annexe J : grilles de spécification » est modifié par l'ajout de la grille de spécification de la zone 23-Hc en Annexe B.

Article 4

L'article 97 est abrogé.

4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Une copie du projet de règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.saint-charles.ca.

5. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

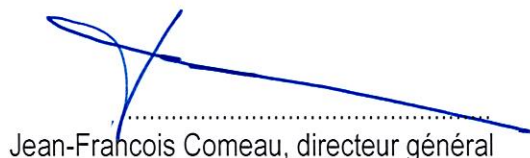


Jean-Francois Comeau, directeur général

.....
CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 16 h 30 le 7^e jour du mois de février 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.



Jean-Francois Comeau, directeur général